

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 154 du 4 février 1950.

n° 154

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date de publication

2 avril 1950

Date du numéro

28 février 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu L'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable il la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vul'**arrêté n° 105 du 3 février 1943 portant réorganisation do la milice indigène et les textes subséquents qui l'ont modifié

**Vul'**arrêté n° 1060 du 18 août 1046 portant réorganisation territoriale de la colonie

**Vul'**arrêté n° 351 du 31 mars 1049 modifiant l'article 1er de l'arrêté n° 1060 du , 31-août 1946

**Vula** décision n° 118 du, 24 janvier 1049 nommant le capitaine Marie commandant du cercle de Dilihil et de la compagnie de milice indigène

**Vula** décision n° 309 du 14 mars 1949 affectant le lieutenant Ruppert « hors cadres » à la milice

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Le lieutenant Enpxiert (Albert), en service « hors cadres », à la milice indigène, prendra,, à compter du 1er février 1950, le commandement du cercle de Dikhil et de la 1er compagnie de milice en remplacement du capitaine Marie, rapatriable.

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général p. i.,P.ROULAND.).**